

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27</p>	<p>L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2016</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p align="center">22 DEC. 2016</p> <p align="center">A LA SOUS-SCRIPTEURE DE MAIRIE</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Philippe RIBET à Frédérique LAURENS, Bruno BENOIST à Alain PACE.</p> <p>ABSENTS : Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p align="center">N° 4399</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Election des délégués au SIVOM Saurune Ariège Garonne</p>	<p>Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 24 Mars 2016 prévoit la fusion de six syndicats dans son projet S45 à compter du 1^{er} janvier 2017, qui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat intercommunal d'assainissement LEZE ARIEGE GARONNE • Syndicat intercommunal d'assainissement LAVERNOSE-LACASSE /SAINT HILAIRE • Syndicat intercommunal d'assainissement de CAPENS-LONGAGES-NOE • SIVOM de la SAURUNE • SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE • SIVOM du CONFLUENT GARONNE ARIEGE <p>Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, en application des dispositions de l'article 40 - III de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a par acte du 16 Novembre 2016, arrêté la fusion de ces syndicats intercommunaux et la création en lieu et place de ces syndicats dissous, du nouvel établissement dénommé le « SIVOM SAURUNE ARIEGE GARONNE » (SAGe).</p> <p>L'arrêté préfectoral de fusion prévoit dans son article 5 le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du comité syndical du nouvel établissement qui seront au nombre de trois.</p> <p>L'article 8 dispose que la fusion au 1^{er} Janvier 2017 entraîne une nouvelle élection des délégués appelés à siéger au nouveau Conseil syndical du SIVOM SAGe qui représenteront leur commune respective.</p> <p>En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'élire trois délégués.</p> <p>Considérant les candidatures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Geneviève FABRE • M. Alain AUBERT • M. Dominique ALM • M. Alain VIDAL • M. Jean-Pierre ZANATTA <p>Après avoir voté à scrutin secret et à la majorité absolue, conformément à l'article L5211-7 du CGCT, ont obtenu :</p>

	<ul style="list-style-type: none">• Mme Geneviève FABRE : 20 voix• M. Alain AUBERT : 20 voix• M. Dominique ALM : 20 voix• M. Alain VIDAL : 4 voix• M. Jean-Pierre ZANATTA : 4 voix <p>Le Conseil municipal a proclamé, Geneviève FABRE, Alain AUBERT et Dominique ALM en tant que représentants de la commune de Seysses au sein de l'organe délibérant du SIVOM, SAGe.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 2 DEC. 2016</p> <p>Affiché le : 2 3 DEC. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2016</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 